

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DE SEINE ET MARNE  
PROCES-VERBAL N°2 DU 3 novembre 2022  
(Réunion télématique)

**Présents :**

Nicolas PANIER (président de la CDS77),  
Jean-Luc Davoust, Frédéric Billard, Gaspard Jbeili, Marie Miller, membres de la commission.

**Assistent :**

Manuel GESLIN (attaché de la CDS)

---

**RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES du 21 octobre 2022**

La CDS 77 statue sur les éventuelles pénalités et amendes à attribuer aux équipes ayant commis des infractions sportives

**DOSSIER 1**

CONSTATANT QUE :

**CHAMPIONNAT ARF - ACCESSION REGIONALE SENIOR FÉMININ**

**Rencontre : ARFA004 - 16/10/22 : SP CLUB BRIARD / PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB**

**Date Initiale de la Rencontre : 09/10/2022**

- PROBLEME DHO – 2327957 - BORGAZZI FIONA (PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB)  
qualifiée après la date du match – DHO : 11/10/2022
- PROBLEME DHO – 2203108 - BORGAZZI NINA (PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB)  
qualifiée après la date du match – DHO : 11/10/2022
- PROBLEME DHO – 2608051 - DEL PIN CARLA (PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB)  
qualifiée après la date du match – DHO : 14/10/2022
- PROBLEME DHO – 1953961 - GELAIN SABRINA (PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB)  
qualifiée après la date du match – DHO : 11/10/2022

CONSIDERANT QUE :

- Le l'article 9.7 du RGES 2022-2023 précise que :  
En cas de rencontre remise sur décision ou acceptation de la Commission Sportive référente,  
seuls peuvent participer à la rencontre les joueurs régulièrement qualifiés à la date initiale de la  
rencontre figurant sur le calendrier officiel.
- Le comité départemental a alerté les GSA du 77 sur ce point de règlement par mail le 09/10/22
- 8 joueuses de PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB régulièrement qualifiées ont participé à la  
rencontre

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- Que l'équipe PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB évoluant en ACCESSION REGIONALE SENIOR FÉMININ **perd la rencontre ARFA004 par pénalité.**
- Le GSA PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB sera sanctionné d'une **amende de 26€** (prévue au MONTANTS DROITS & AMENDES 2022/2023 de la Ligue d'Ile de France)

## DOSSIER 2

CONSTATANT QUE :

### CHAMPIONNAT ARM - ACCESSION REGIONALE SENIOR MASCULIN

#### Rencontre : ARMA003 - 08/10/22 : FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB 2 / FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB 3

- OBLIGATION D'ARBITRE - Art. 16 du RPE Accession Régionale Senior Masculin  
Aucun arbitre n'a officié pendant la rencontre

CONSIDERANT QUE :

- L'article 16 du RPE d'ACCESSION REGIONALE et l'article 20.4 du RGES précise l'interdiction de jouer une rencontre sans arbitre.
- Le GSA de FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB à contacté le comité pour expliquer que la rencontre avait bien été arbitré par un licencié FFvolley mais qu'il n'était pas arbitre officiel et par conséquent ne l'a pas mentionné sur la feuille de match.

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- La CDS 77 a observé les difficultés à comprendre la réglementation en vigueur et rappelle au règlement le club de FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB.
- Le comité a publié un tutoriel sur son site internet pour aider les clubs sur ce sujet : <http://web.cdvb77.fr/arbitrage-des-rencontres-en-accession-regionale-senior-feminin-et-masculin>
- L'amende prévue au MONTANTS DROITS & AMENDES 2022/2023 de la Ligue d'Ile de France de 33€ ne sera pas appliquée cette fois-ci.

## DOSSIER 3

CONSTATANT QUE :

#### Rencontre : ARMA004 - 08/10/22 : COMBS VOLLEY-BALL 1 / COMBS VOLLEY-BALL 2

- PROBLEME LICENCE – 2457001 - CARASENA CAMILLE  
n'a pas la licence nécessaire pour arbitrer

CONSIDERANT QUE :

- Suite aux précisions apportées par la ligue et après relecture des règlements nous avons fait une erreur à ce sujet. Melle CARASENA CAMILLE pouvait arbitrer la rencontre.

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- Aucune incidence : erreur de la CDS  
Le comité a décidé de publier un tutoriel sur son site internet pour aider les clubs sur ce sujet : <http://web.cdvb77.fr/arbitrage-des-rencontres-en-accession-regionale-senior-feminin-et-masculin>

## DOSSIER 4

CONSTATANT QUE :

### **CHAMPIONNAT L41 - LOISIR 1 - 4x4 Mixte**

**Rencontre : L41A001 - 18/10/22 : AN77 QUINCY-VOISINS 3 / AN77 QUINCY-VOISINS 4**

**Date Initiale de la Rencontre : 11/10/2022**

- PROBLEME TENUE FEUILLE DE MATCH : Le pavé composition des équipes doit être signé par les capitaines
- PROBLEME DHO – 2469522 - VILLETTE SEBASTIEN (AN77 QUINCY-VOISINS 4) qualifié après la date du match - DHO 12/10/22

CONSIDERANT QUE :

- La CDS souhaite avant tout alerter les clubs pour le début des championnats sur l'attention que ceux-ci doivent porter sur la bonne tenue des feuilles de matchs et la transmission des résultats.
- Le l'article 9.7 du RGS 2022-2023 précise que :  
En cas de rencontre remise sur décision ou acceptation de la Commission Sportive référente, seuls peuvent participer à la rencontre les joueurs régulièrement qualifiés à la date initiale de la rencontre figurant sur le calendrier officiel.
- Le comité départemental a alerté les GSA du 77 sur ce point de règlement par mail le 09/10/22
- 4 joueurs de AN77 QUINCY-VOISINS 4 régulièrement qualifiés ont participé à la rencontre

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- De rappeler au règlement le club de l'ALLIANCE NORD 77.
- Que l'amende prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77 de 10€ pour mauvaise tenue de la feuille de match ne sera pas appliquée cette fois-ci.
- Que l'équipe AN77 QUINCY-VOISINS 4 **perd la rencontre L41A001 par pénalité.**  
(Aucune amende n'est prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77)

### **DOSSIER 5**

CONSTATANT QUE :

**Rencontre : L41A002 - 13/10/22 : COULOMMIERS 1 / AN77 MEAUX 1**

- PROBLEME TENUE FEUILLE DE MATCH : manque signature du capitaine de AN77 MEAUX 1

CONSIDERANT QUE :

- La CDS souhaite avant tout alerter les clubs pour le début des championnats de l'attention que les GSA doivent porter sur la bonne tenue des feuilles de matchs et la transmissions des résultats.

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- De rappeler au règlement le club de l'ALLIANCE NORD 77.
- L'amende prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77 de 10€ pour mauvaise tenue de la feuille de match ne sera pas appliquée cette fois-ci.

### **DOSSIER 6**

CONSTATANT QUE :

**Rencontre : L41A004 - 14/10/22 : AN77 GOËLE 3 / AN77 QUINCY-VOISINS 1**

- PROBLEME LICENCE : le joueur MOI CEDRIC de AN77 QUINCY-VOISINS 1 à participé à la rencontre sans licence

CONSIDERANT QUE :

- Le club de l'ALLIANCE NORD 77 a fourni des explications pour cette erreur. Il s'agit en fait d'une erreur de saisie dans le pavé composition des équipes. Le joueur MOI CEDRIC est en fait un joueur licencié sous le nom de TOI CEDRIC (2188050).

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- De rappeler au règlement le club de ALLIANCE NORD 77.
- L'amende prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77 de 10€ pour mauvaise tenue de la feuille de match ne sera pas appliquée cette fois-ci.

## DOSSIER 7

CONSTATANT QUE :

### CHAMPIONNAT L2A - LOISIR 2 - 4x4 Mixte - Poule A

#### Rencontre : L2AA003 - 13/10/22 : FS VAL D'EUROPE 3 / U.S.J. MITRY V.B. 2

- PROBLEME TENUE FEUILLE DE MATCH : absence des signatures des capitaines (approbation)
- PROBLEME SURCLASSEMENT - 2100450 - DESAUNEE MICKAEL (FS VAL D'EUROPE 3)  
Surclassement nécessaire pour jouer dans cette catégorie
- PROBLEME SURCLASSEMENT - 2037519 - DEVAUX CAMILLE (U.S.J. MITRY V.B. 2)  
Surclassement nécessaire pour jouer dans cette catégorie

CONSIDERANT QUE :

- La CDS souhaite avant tout alerter les clubs pour le début des championnats sur l'attention que ceux-ci doivent porter sur la bonne tenue des feuilles de matchs et la transmission des résultats.
- A ce jour aucun certificat médical autorisant le simple surclassement avant la date de la rencontre n'a été fourni.
- 6 joueurs de FS VAL D'EUROPE 3 régulièrement qualifiés ont participé à la rencontre
- 4 joueurs de U.S.J. MITRY V.B. 2 régulièrement qualifiés ont participé à la rencontre

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- De rappeler au règlement le club de FS VAL D'EUROPE.  
L'amende prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77 de 10€ pour mauvaise tenue de la feuille de match ne sera pas appliquée cette fois-ci.
- Que l'équipe FS VAL D'EUROPE 3 **perd la rencontre L2AA003 par pénalité.**
- Que l'équipe U.S.J. MITRY V.B. 2 **perd la rencontre L2AA003 par pénalité.**  
(Aucune amende n'est prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77)

## DOSSIER 8

CONSTATANT QUE :

### CHAMPIONNAT L2B - LOISIR 2 - 4x4 Mixte - Poule B

#### Rencontre : L2BA004 - 11/10/2022 : AN77 QUINCY-VOISINS 2 / AN77 GOËLE 2

- RETARD ENVOI FEUILLE DE MATCH : Le club recevant AN77 QUINCY-VOISINS 2 n'a pas envoyé la feuille de match sur le serveur fédéral

CONSIDERANT QUE :

- Le club de l'ALLIANCE NORD 77 VB a contacté le comité pour déclarer l'équipe AN77 QUINCY-VOISINS 2 forfait pour la rencontre.

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Que l'équipe AN77 QUINCY-VOISINS 2 <b>perd la rencontre L2BA004 par forfait.</b></li><li>• Le GSA ALLIANCE NORD 77 VB sera sanctionné d'une <b>amende « Forfait terrain PRÉVENU » de 30€</b> prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77</li></ul> |
|---|

## DOSSIER 9

CONSTATANT QUE :

### CHAMPIONNAT L3A - LOISIR 3 - 4x4 Mixte

#### Rencontre : L3AA002 – 10/10/2022 : COULOMMIERS 2 / COULOMMIERS 5

- REMARQUE : signature du capitaine de COULOMMIERS 2 hors cadre

CONSIDERANT QUE :

- La CDS souhaite avant tout alerter les clubs pour le début des championnats de l'attention que les GSA doivent porter sur la bonne tenue des feuilles de matchs et la transmissions des résultats.

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• De rappeler au règlement le club de COULOMMIERS.</li><li>• L'amende prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77 de 10€ pour mauvaise tenue de la feuille de match ne sera pas appliquée cette fois-ci.</li></ul> |
|---|

## DOSSIER 10

CONSTATANT QUE :

#### Rencontre : L3AA003 - 11/10/22 : AN77 MEAUX 3 / FS VAL D'EUROPE 4

- RETARD ENVOI FEUILLE DE MATCH : Le club recevant AN77 MEAUX 3 n'a pas envoyé la feuille de match sur le serveur fédéral

CONSIDERANT QUE :

- Le club de l'ALLIANCE NORD 77 VB a contacté le comité pour déclarer l'équipe AN77 MEAUX 3 forfait pour la rencontre.

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Que l'équipe AN77 QUINCY-VOISINS 2 <b>perd la rencontre L3AA003 par forfait.</b></li><li>• Le GSA ALLIANCE NORD 77 VB sera sanctionné d'une <b>amende « Forfait terrain PRÉVENU » de 30€</b> prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77</li></ul> |
|---|

## DOSSIER 11

CONSTATANT QUE :

### CHAMPIONNAT L6A LOISIR - 6x6 Mixte - Phase1 - Poule A

**Rencontre : L6AA001 – 19/10/2022 : BUSSY VOLLEY 1 / VB TORCY**

- PROBLEME TENUE FEUILLE DE MATCH : absence des signatures des capitaines (approbation)

CONSIDERANT QUE :

- La CDS souhaite avant tout alerter les clubs pour le début des championnats de l'attention que les GSA doivent porter sur la bonne tenue des feuilles de matchs et la transmissions des résultats.

PAR CONSEQUENT ET APRES ETUDE DES DIFFERENTS ELEMENTS, LA COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DECIDE :

- De rappeler au règlement le club de BUSSY VOLLEY.
- L'amende prévue au MONTANTS DES AMENDES ET DROITS 2022/2023 du CDVB77 de 10€ pour mauvaise tenue de la feuille de match ne sera pas appliquée cette fois-ci.